



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+ال٩٥E+ ف٥٤٣O٥٩٤+ | ٥X٥٨٥* | ٢٤٨X٥O١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 11 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/08/2018

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Mme Geneviève PUECH, a déclaré le 09 Juillet 2018, avoir reçu le 2 juillet 2018, suite à la réalisation d'une succession par voie de transfert direct, 31 730 actions TIMAR, franchissant directement à la hausse les seuils de participation de 5 et 10% dans le capital de ladite société.

Suite à la réalisation de ladite succession, Madame Geneviève Puech détient 31 977 actions TIMAR, soit 10,62% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement des seuils précités, Mme Geneviève PUECH envisage d'arrêter ses achats sur la valeur TIMAR.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 00

E-Mail : information_financiere@ammc.ma